

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 04 septembre 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Étaient présents : Jean-Marie PECQUET, Pierre COPIN, Julia VILLENEUVE, Jacqueline GREISCH, Jean-Pierre VARLET, Francis LEPINE, Nathalie AUBERT, Laurent COINTE, François BLIN, Nathalie GODET, Dimitri HENRY, Perrine RETOURNE, Audrey RACINE, Tanguy LADRIERE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation :

Le 04 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2026

Étaient absents excusés :

Mme DANTEN Jessica qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VARLET

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue concernant un changement d'adjudicataire et de cautionnaire au pied de hutte n° 12 situé au lieudit « la boulangerie », suite au décès de l'adjudicataire actuel.

Il donne ensuite connaissance des consentements signés suivants :

- Monsieur NORMAND Benoît, cautionnaire actuel, accepte de devenir adjudicataire
- Monsieur NORMAND Florent accepte d'être cautionnaire de Monsieur NORMAND Benoît.

Monsieur le Maire propose d'acter les changements précités par la signature d'un bail sur la durée restant à courir sur le bail initial, soit jusqu'au 10 janvier 2028 et selon les mêmes conditions tarifaires, à savoir un loyer annuel de 1539.58 € indexé sur l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages (France) services récréatifs et culturels, base de décembre 2018 publié par l'INSEE soit 103.40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les changements qui viennent d'être énoncés et autorise Monsieur le Maire à établir et à signer le bail correspondant aux conditions précitées.

DELIBÉRATION

N° 42/2026

**Pied de hutte n° 12 :
Changement
d'adjudicataire et de
cautionnaire**



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET